



Bulletin Mensuel n° 3/2008 Mars 2008

EDITORIAL

Initiatives intéressantes pour canaliser le flux des demandes d'adoption et réduire la pression sur les pays d'origine

Depuis l'année 2004, les Pays-Bas ont développé une pratique à travers laquelle la période d'attente pour les candidats adoptants est arrangée au début de la procédure d'obtention de l'agrément. La préparation obligatoire des candidats est un autre moyen de canaliser les demandes d'adoption.

Comment gérer le nombre toujours plus élevé de candidats adoptants? Comment réduire ce flux pour répondre aux réels besoins des enfants adoptables et éviter les risques de trafic et d'abus que la pression sur les pays d'origine entraîne inévitablement? Ces questions sont le casse-tête de chaque professionnel travaillant dans le domaine de l'adoption internationale et souhaitant répondre aux besoins réels des enfants adoptables. De plus, il devient urgent de trouver des réponses à ces questions et de mettre au point des solutions pour l'adoption internationale afin d'atteindre un équilibre durable. Le but n'est pas d'exclure le plus de candidats possible, mais plutôt de garantir que leurs souhaits et capacités correspondent bien aux possibilités d'adoption dans le monde, et de fixer des mesures de protection efficaces pour prévenir tout abus.

Préparation obligatoire des candidats adoptants: un outil important pour influencer la demande d'adoption

Une préparation obligatoire pour les candidats est un premier outil pour réduire le flux de demandes d'adoption et la pression sur les pays d'origine. Il est encourageant de remarquer que cela devient le cas dans la plupart des pays européens. En effet, à notre connaissance, une

forme de préparation est obligatoire dans au moins 11 pays et fortement recommandée dans un pays. Cette étape est essentielle pour faire comprendre aux candidats la réalité de l'adoption internationale, ce qu'elle signifie et quels sont les besoins des enfants. Une telle prise de conscience est nécessaire pour que les candidats réduisent la pression sur les acteurs de la procédure d'adoption. Cependant, bien que la préparation joue un rôle important dans la réduction du nombre final de demandes, elle ne semble pas être suffisante pour une sensibilisation à large échelle et pour réduire la pression sur les pays d'origine qui reste très importante. Des mesures supplémentaires devraient donc être prises: par exemple, il reste nécessaire que les pays d'accueil diffusent auprès du grand public une bonne information concernant l'adoption internationale. En effet, il est évident qu'une image idéaliste de l'adoption persiste encore.

L'exemple hollandais de la gestion du flux de ses candidats adoptants

Dans ce contexte, les Pays-Bas ont choisi une solution intéressante pour gérer le flux de leurs candidats adoptants. Ce pays, dans lequel la préparation des candidats est obligatoire, a développé une pratique à travers laquelle la période d'attente pour les candidats est

arrangée au début de la procédure d'obtention d'une autorisation de principe pour adopter un premier enfant. Ce système implique que le nombre de parents affluant dans la procédure de conseil pré-adoptif est basé, dans une certaine mesure, sur le nombre d'enfants attendu dans l'(es) année(s) à venir. Cette estimation est faite en collaboration avec tous les acteurs impliqués dans la procédure d'adoption aux Pays-Bas. Ces derniers font une évaluation périodique de l'évolution du nombre de demandes et du nombre d'enfants adoptés chaque année. Sur la base de ces chiffres et d'éventuels autres développements, une estimation du nombre d'enfants attendus pour l'année à venir est fixée.

Ce système de régulation du flux de candidats dans la procédure a été introduit aux Pays-Bas en 2004 car, comme dans la plupart des pays d'accueil, les périodes d'attente étaient très longues. En effet, à la fin de la procédure, les dossiers des candidats pouvaient attendre entre un et quatre ans auprès des organismes intermédiaires. Le système a aussi été introduit afin d'atteindre un équilibre entre « l'offre et la demande » d'adoption et de réduire la pression sur les organismes agréés ayant de longues listes, alors que la possibilité des candidats à adopter était limitée. En effet, cette méthode évite une pression excessivement forte sur les organismes agréés mais, malheureusement, pas sur le Ministère de la justice qui agit comme l'Autorité centrale hollandaise. Les candidats se plaignent de cette décision bien évidemment, car, comme dans les autres pays d'accueil, ils sont toujours très impatients de « recevoir » un enfant en adoption et ne comprennent pas toujours les réalités et la situation de l'adoption internationale. Cependant, en canalisant le flux de candidats dans la procédure, une telle option réduit de manière significative la pression sur les pays d'origine, et donc sur les risques d'abus et de trafic.

Le rôle des pays d'origine

Alors que les pays d'accueil ont pour rôle de réduire le flux de demandes d'adoption vers les pays d'origine, ces derniers peuvent les aider en prenant des mesures pour canaliser le nombre et le type de demande qu'ils reçoivent. Comme mentionné maintes fois dans notre Bulletin, renverser le flux des demandes est probablement une des solutions les plus utiles car elle permet aux pays d'origine de faire concorder le nombre de dossiers de candidats qu'ils reçoivent et les besoins de leurs enfants. Etablir des procédures d'adoption et des conditions claires et strictes concernant les candidats adoptants est aussi une option qui peut s'avérer opportune. La Chine est souvent mentionnée comme un exemple dans ce contexte car elle a officiellement restreint ses conditions. Mais dans la pratique, un bon nombre d'autres pays d'origine deviennent de plus en plus restrictifs en ce qui concerne le profil et le nombre des candidats, en favorisant les candidats jeunes et mariés, ayant un revenu suffisant, etc. En établissant clairement ces conditions et en les communiquant de manière claire aux pays d'accueil devraient permettre aux pays d'origine de recevoir uniquement des dossiers correspondant à leurs critères et de contribuer à équilibrer « l'offre et la demande » d'adoption.

L'équilibre des adoptions internationales pourra seulement être atteint lorsque les pays d'accueil et les pays d'origine mettront en place une série de mesures. Dans ce contexte, les différentes initiatives décrites au-dessus sont encourageantes. Elles devraient être multipliées, dupliquées et intégrées dans de nombreux pays afin d'améliorer la situation de l'adoption en général et de mieux répondre aux réels besoins des enfants dans le monde.

L'équipe du SSI/CIR